

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 3 octobre 2022

Publié le : 13/10/2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46.

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 20h38.

Étaient présents : **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°38), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°9 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°5), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure :** M. Philippe CHANEY **Bonnay :** M. Gilles ORY **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chalèze :** M. René BLAISON **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne :** Mme Valérie DRUGE **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Chevey :** M. Franck BERNARD **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **François :** M. Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Gennes :** M. Jean SIMONDON **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Novillars :** M. Bernard LOUIS **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°22 incluse) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Thise :** M. Pascal DERIOT **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley :** M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY (jusqu'à la question n°6 incluse) puis M. Sébastien GIRARDET (à partir de la question n°7)

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Besançon :** Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN **Boussières :** M. Eloi JARAMAGO **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** M. Romain VIENET **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Noironte :** M. Claude MAIRE **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Tailenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Villars Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD.

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à partir de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET à M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Laurent CROIZIER à Mme Valérie DRUGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°37 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. Anthony POULIN, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°5), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°10), Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU, Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Martine LEOTARD à M. Olivier LEGAIN, M. Yves GUYEN à M. Marcel FELT, M. Cédric LINDECKER à M. Vincent FIETIER, M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoît VUILLEMIN à M. Michel JASSEY (à partir de la question n°23), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ, M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Catherine BARTHELET, Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2022/006264

Rapport n°40 - SPL Agence Economique Régionale - Rapport de l'élu administrateur - Année 2021

SPL Agence Economique Régionale

Rapport de l'élu administrateur – Année 2021

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economie Mixte et des Sociétés Publiques Locales.

Le présent rapport porte sur l'année 2021 de la SPL AER BFC (Agence Economique Régionale Bourgogne Franche-Comté) dont GBM détient 0,5% du capital.

La SPL Agence Economique Régionale (AER) Bourgogne Franche-Comté a pour objet d'accompagner le maintien, le développement et l'attractivité économique du territoire Bourgogne Franche-Comté, et d'en assurer la promotion économique. C'est un outil à la main de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Grand Besançon Métropole détient une action (soit 0.5% du capital) de la SPL AER.

M. Nicolas BODIN a été désigné pour représenter GBM dans les instances de la SPL (assemblée spéciale, dont il est représentant au conseil d'administration).

I. Activité

Pour rappel, s'agissant d'une Société Publique Locale, la SPL AER travaille exclusivement pour le compte de ses actionnaires (principe du « in house »).

L'activité se décline en 4 pôles métiers et 1 pôle ressources :

- Développement et prospection par filières et par territoires : l'AER propose un accompagnement en ingénierie et dans la mise en œuvre des stratégies de promotion économique et de développement de l'attractivité des territoires. Elle a formé un chef de projet dédié par filière (8 au total dont luxe, santé, hydrogène...).

L'ingénierie de projets d'entreprise compte 604 projets en portefeuille (56% en création, 24% en développement). 94 projets ont abouti en 2021, soit 1 891 emplois créés ou maintenus sur le territoire Bourgogne Franche-Comté.

L'AER a participé – dans la limite des conditions sanitaires – à de nombreux salons en France et à l'étranger. L'année 2021 a été marquée par le développement des nouveaux modes de prospection digitale

- Innovation et éco-innovation : l'AER a organisé l'évènement « créer demain, 2 jours pour innover » avec plus de 260 participants et a également mené des actions en faveur des entreprises de l'écosystème (matinées techniques, séminaires, opérations partenariales).

L'AER propose une plateforme partagée des évènements du réseau régional de l'innovation et anime le réseau régional des pépinières PEP'IN BFC pour accompagner vers leur labellisation les pépinières ayant un haut niveau de service.

Le dispositif Presta'Inno, financé par la Région et BPI France et animé par la SPL AER a instruit 68 dossiers. 62 aides ont été attribuées pour un montant de 425 K€.

Enfin, l'AER a accompagné des entreprises dans la transition écologique dans le cadre du plan de relance : 46 entreprises ont ainsi bénéficié d'un financement de projet éco-innovant.

- Intelligence économique et territoriale : l'AER réalise un observatoire socio-économique (1 100 utilisateurs professionnels de « décidata.fr »), propose une cartographie et une veille sur les zones d'activités et le foncier pour identifier les « disponibles » en lien avec les projets, offre une vitrine sur

son site internet pour des biens immobiliers disponibles, collecte des données relatives à la requalification des espaces dégradés, réalise une veille économique sur les entreprises et les filières à enjeux ainsi que des études sectorielles. Enfin l'AER contribue au SRDEII 2022-2028 (Stratégie régionale de développement économique d'innovation et d'internationalisation) que la Région BFC doit adopter en juin 2022

- Promotion et attractivité du territoire : l'AER réalise diverses publications (presse, réseaux sociaux), anime des réseaux, relaye des événements sur son site web, diffuse des vidéos sur sa chaîne Youtube etc pour renforcer la notoriété économique de la région. L'AER contribue à la mise en œuvre de la feuille de route pour l'attractivité régionale, met en œuvre un plan de promotion économique des filières et des savoir faire régionaux et mène un travail collaboratif étroit avec les territoires.

Le pôle Ressources est en charge de la gestion administrative et financière de l'AER. Par ailleurs, l'Agence a obtenu la certification ISO 9001 le 15 mars 2021 pour 3 ans.

II. Fiche d'identité

A/ Ressources humaines

Fin 2021, l'AER compte 46 salariés.

B/ Gouvernance-Juridique

La SPL AER est née en 2017 de la fusion entre l'association ARDIE et la SPL Agence Régionale de Développement.

Elle compte 55 actionnaires : le Conseil Régional et 54 EPCI.

La répartition du capital de la SPL AER, d'un montant de 1 000 000 €, et des postes au conseil d'administration est la suivante :

Actionnaires	part dans le capital	Nb de sièges en Cadm°
Région BFC	72.50%	11
54 EPCI	27.50%	7 sièges pour les représentants
<i>dont GBM</i>	<i>0.50%</i>	<i>de l'assemblée spéciale</i>
total	100%	18

Par ailleurs, 8 censeurs ont été désignés en 2019 pour une durée de 3 ans.

Les 54 EPCI minoritaires sont regroupés au sein d'une assemblée spéciale dans laquelle siège donc GBM, qui étudie les dossiers préalablement au conseil d'administration.

En 2021, la Présidence de l'AER a été confiée à JC LAGRANGE, conseiller régional.

Le conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2021, l'assemblée spéciale 4 fois, et l'assemblée générale ordinaire une fois.

Les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas d'indemnités.

Le comité de contrôle analogue, installé dans le cadre du « in house » et regroupant 54 membres, s'est réuni 4 fois.

La SPL n'a pas procédé à distribution de dividendes.

C/ Filiales et participations

Afin d'être associée aux instances des entreprises à enjeux du territoire, la politique de la SPL AER est d'acquérir une action dans un certain nombre de sociétés cotées en Bourse présentes sur le territoire régional.

La SPL détient ainsi un volume de 113 actions dans 68 sociétés.

III. Situation financière

Les comptes annuels 2021 sont certifiés réguliers et sincères par le Commissaire aux comptes.

ACTIF en K€	31/12/2021	31/12/2020	PASSIF en K€	31/12/2021	31/12/2020
Actif immobilisé	63	63	Fonds propres	1 381	1 316
Stocks	0	0	Provisions	400	657
Créances	2 255	2 317	Emprunts	0	0
Liquidité	2 413	2 303	Dettes d'exploitation	2 951	2 710
TOTAL Actif net	4 731	4 683	TOTAL Passif	4 731	4 683
PRODUITS en K€	31/12/2021	31/12/2020	CHARGES en K€	31/12/2021	31/12/2020
chiffre d'affaires	4 164	4 218	achats et services	1 537	1 520
subventions	17	1	impôts et charges de personnel	2 870	2 615
Reprise amort et prov ^o	257	0	dot ^o amort et prov ^o	3	63
autres produits	38	20	autres charges	3	0
produits financiers	2	3	charges financières	0	0
produits exceptionnels	0	3	charges exceptionnelles	0	0
total produits	4 478	4 245	Total charges	4 414	4 198
Resultat net	65	47			

A/ Bilan

La structure du bilan de la SPL est fortement dépendante des flux financiers avec la Région Bourgogne Franche-Comté, principale commanditaire.

Ainsi, la Région représente la majorité des dettes et la quasi-totalité des créances.

Le passif intègre une provision pour indemnité de fin de carrière de 372 K€ (calcul réglementaire).

La SPL n'est pas endettée.

La situation de trésorerie, le niveau des fonds propres et les ratios bilanciels sont satisfaisants.

B/ Résultat

Le résultat 2021 est un excédent de 64 550 €.

Le chiffre d'affaires s'élève à 4 164 K€. Il est en léger retrait par rapport à 2020 et constitué à 97% des missions pour la Région BFC.

La masse salariale reste – logiquement – le premier poste des charges (61%).

Elle intègre le dénouement d'un litige prud'homal qui avait été provisionné, et serait équivalente à N-1 sans cet élément.

Les principaux autres postes sont les frais de promotion et communication (776 K€), les honoraires et prestations extérieures (consultants, maintenance... pour 260 K€), les loyers (locaux, matériel et véhicules pour 222 K€).

Les ratios de gestion issus du résultat sont satisfaisants.

IV. Liens avec Grand Besançon Métropole

En tant qu'actionnaire, Grand Besançon Métropole réalise un suivi régulier de la société et du pilotage des opérations confiées. Les services et les élus de GBM participent régulièrement aux instances de la SPL AER et au comité de contrôle analogue.

Il n'y a pas eu de flux financiers entre Grand Besançon Métropole et la SPL AER en 2021.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes ne mentionne aucune convention règlementée liant Grand Besançon Métropole et la SPL AER Bourgogne Franche-Comté.

En 2021, le Conseil Communautaire a été uniquement sollicité sur le rapport annuel 2020 de l'élu administrateur.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2021 de l'élu administrateur représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL AER.

Le secrétaire de séance,

Fabrice TAILLIARD
Conseiller Communautaire Délégué

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 113 Contre : 0

Abstention* : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Conseiller Intéressé / 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*